

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 3 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Alsace

NOR : AFSZ1530134A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1^{er},

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Alsace :

1. Au titre du 1^o (c) de l'article D. 1432-15 (I), représentant de l'État : M. Pascal LELARGE, préfet du département du Haut-Rhin.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2^o, a) de l'article D. 1432-15 :

M. François SAETTEL, titulaire, M. Dominique STEIGER, suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Fernand FELZINGER, titulaire, Mme Élisabeth RUFFENACH, suppléante, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre du I (2^o, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Serge RULEWSKI, titulaire, M. Yves LEMAITRE, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

Mme Pascale HUMBERT, titulaire, désignée par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

Mme Astride CENCIG, titulaire, M. Michel LUDWIG, suppléant, désignés par l'Union professionnelle artisanale.

3. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I (4^o, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Frédéric CHAFFRAIX, titulaire.

M. André KARPOFF suppléant.

b) Au titre du I (4^o, b) de l'article D. 1432-15 :

Mme Françoise KBAYAA, titulaire.

M. André WAHL, suppléant.

c) Au titre du I (4^o, c) de l'article D. 1432-15 :

M. Jean-Marie GRIVEL, titulaire.

M. Marcel JAMES, suppléant.

4. Personnalités qualifiées :

Mme Marie-Jo THIEL.

M. Richard HAUSWALT.

M. Yves BUR.

M. Jean-Luc RAYMONDAUD.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L.1432-10 du code de la santé publique :

Mme Patricia KUENTZMANN, titulaire, Mme Marie-Josée SCHILDKNECHT, suppléante.

M. Christophe APPE, titulaire, Mme Claire TRICOT, suppléante.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 3 mars 2015.

MARISOL TOURAINE